



## **Procédures pour la prestation des formations d'entraîneurs**

Les clubs sont responsables de l'organisation des séances de formation de niveau ECI et EC pour leur organisation.

- 1) Ski de fond Québec communique avec les différents formateurs pour connaître leurs disponibilités (dates et régions couvertes);
- 2) Ski de fond Québec envoie la procédure aux clubs et organismes régionaux et les invite à manifester leur intérêt pour l'organisation des séances d'information;
- 3) Selon les demandes de formation en région plus éloignée, Ski de fond Québec tentera de faire le lien avec les formateurs disponibles.

### **Ski de fond Québec est responsable de :**

- Fournir une liste complète des formateurs et de leurs disponibilités selon les régions;
- Fournir une grille de tarifs provinciale pour établir les frais admissibles pour les formateurs et les coûts inhérents à chacune des formations;
- Afficher l'ensemble des formations offertes dans la province sous forme de calendrier et diffuser l'information aux intervenants concernés;
- Envoyer la liste des inscriptions via le site web de l'ACE aux clubs organisateurs et aux formateurs.

### **Le club-organisateur est responsable de :**

- Trouver un local dans sa communauté;
- Réserver un formateur accrédité par Ski de fond Québec, selon les disponibilités de chacun;
- Confirmer rapidement à Ski de fond Québec, le formateur, les dates, l'horaire, le lieu et la formation donnée;
- Payer le formateur et son déplacement, selon la grille de tarifs provinciale;
- Suggérer une liste d'hébergements possibles aux formateurs lorsque ceux-ci sont hors-région;

- Assurer la facturation/collecte des inscriptions;
- Ouvrir la formation aux entraîneurs des localités environnantes;
- Faire les relances si nécessaire pour compléter le groupe;
- Acheminer les inscriptions au formateur afin qu'il puisse communiquer avec les participants;
- Informer les participants qu'ils doivent télécharger le manuel de référence en ligne;
- Fournir au formateur le matériel didactique nécessaire (tel projecteur, flip chart, crayons, manuels, ...)

**Le formateur est responsable de :**

- Obtenir la liste de présences auprès de SFQ au moins 5 jours à l'avance;
- Communiquer avec les participants pour les informer du lieu exact de la formation, des changements possibles et des besoins particuliers qu'ils pourraient avoir pour la formation;
- Faire les relances si nécessaire pour compléter le groupe;
- S'assurer qu'il a tout le matériel nécessaire à la formation;
- Donner le nombre d'heures requises de chaque formation;
- Recueillir le montant des inscriptions de dernières minutes et l'acheminer au club-organisateur dans **la semaine suivant la formation**;
- Compléter le registre de cours et l'acheminer à Ski de fond Québec **dans la semaine suivant la formation**;
- Recueillir les documents à retourner auprès des entraîneurs et les acheminer à Ski de fond Québec **dans la semaine suivant la formation**;
- Maintenir à jour son inventaire de matériel didactique (5 kits) pour les inscriptions de dernières minutes, présenter les fiches d'activités SFQ et en commander auprès de Ski de fond Québec au besoin;
- Envoyer la feuille de remboursement de dépense dûment complétée au club-organisateur, suivant les procédures de remboursements de dépenses de SFQ.